



Bulletin d'information des pêcheurs de l'Aisne

ISSN : 2118-6340

N° 68

Avril / Mai / Juin 2025

Edito du Président

Les beaux jours reviennent, l'ouverture de la pêche au brochet approche aussi. Pour les pêcheurs que vous êtes il est grand temps de se préparer, vérification des moulinets, des leurres, du float tube etc.. N'oubliez pas votre carte de pêche. Enfin soyez d'attaque pour ce jour tant attendu du 26 avril 2025.

Pour ce qui concerne la protection des espèces sensibles, et le brochet en fait partie, sachez que la Fédération de l'Aisne est à la pointe. L'instauration de la fenêtre de capture, la restauration et la création de frayères pour les carnassiers entre autres, font que nous sommes conscients qu'il fallait faire quelque chose dans ce domaine pour protéger le brochet, repeupler nos rivières et plans d'eau, pour que nos pêcheurs puissent être satisfaits de leur pêche et garder de bons souvenirs halieutiques.

La Fédération des A.A.P.M.A. de l'Aisne reste à votre écoute pour tous renseignements liés à la pratique de votre loisir préféré.

En attendant je vous souhaite de passer de longues heures agréables et paisibles au bord de l'eau.

Bonne ouverture.

Le président fédéral,
Pierre BOURGEOIS

Ouverture de la pêche des carnassiers en 2^{ème} catégorie

Après l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie le 8 mars dernier, le mois d'avril marquera l'ouverture de la pêche des carnassiers en 2^{ème} catégorie... pour certaines espèces seulement !

En effet, à partir du **26 avril**, seule la pêche des **Brochets** et des **Perches** sera **autorisée**, dans le respect de la réglementation en vigueur (et plus particulièrement concernant le respect de la **fenêtre de capture** pour le Brochet, établie entre 50 & 70cm, les poissons de taille inférieure à 50 cm et ceux de taille supérieure à 70 cm devant être remis immédiatement à l'eau après leur capture), afin de préserver les poissons ne s'étant pas encore reproduits ainsi que les meilleurs géniteurs.



Pour le **Sandre** et le **Black-Bass**, il faudra patienter jusqu'au **samedi 7 juin**, afin de leur laisser le temps de finir paisiblement leur **reproduction**. Il est d'ailleurs fortement recommandé de ne pas aller les pêcher sur leur nid, ces deux espèces étant particulièrement agressives lorsqu'il s'agit de protéger leurs progénitures.

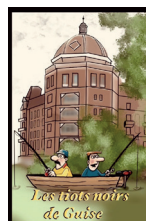
Assemblée Générale 2025

La 83^{ème} Assemblée Générale de la Fédération s'est tenue samedi 5 avril à Guise.

C'est un rendez-vous essentiel de la vie associative, permettant de faire un bilan des actions menées lors de l'exercice précédent, mais aussi d'aborder quelques projets pour l'année en cours. Le Conseil d'Administration de la Fédération et les Présidents et/ou représentants de 42 AAPPMA sur 64 que compte notre département ont ainsi pu attester de leur **engagement pour la préservation des milieux aquatiques axonais** et le **développement durable de la pêche de loisir** devant nos partenaires techniques et financiers, ainsi que devant les acteurs politiques départementaux ou régionaux présents.

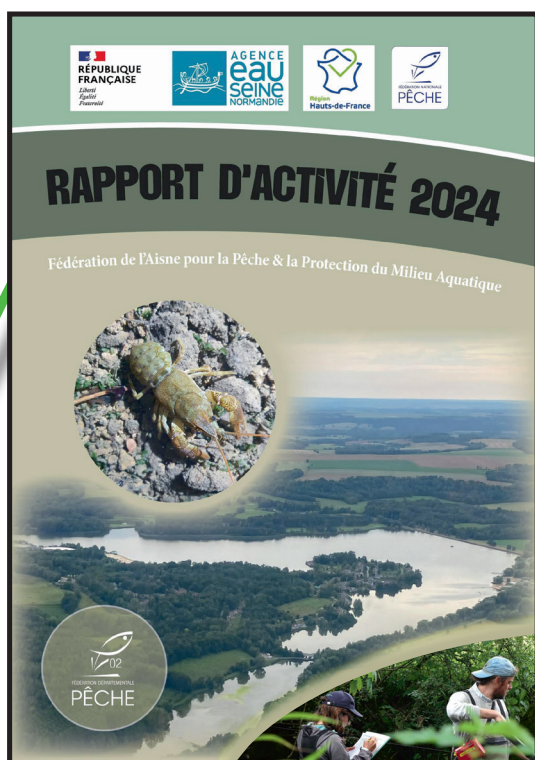
Au programme de l'AG cette année :

- Intervention d'ENEDIS sur le risque électrique
- Rapport financier de la Fédération
- Rapport d'activité de la Fédération
- Rapport d'activité des AAPPMA du département
- Remise des médailles d'honneur de la Fédération



La Fédération tient à remercier l'ensemble des bénévoles de l'AAPPMA «Les Tiots Noirs» de Guise pour leur accueil et leur investissement ayant permis la bonne organisation de cette Assemblée Générale.

Rapport d'activité 2024



Retrouvez le **rapport d'activité 2024** de la Fédération en téléchargement sur notre site internet (www.peche02.fr)

Onglet «Documents»

Rubrique «Documentation Fédérale»
ou en suivant le lien ci-dessous

<https://www.peche02.fr/5840-autres-documents.htm>





Les réservations pour la **partie centrale** du Lac de l'Ailette sont **disponibles** pour la période **mai/juin**.

Les barques mises en location par le SMA sont de nouveau disponibles, mais **elles sont désormais louées sans moteur ni batterie**, compte-tenu des dégradations subies précédemment...

Si vous louez une barque, il est désormais obligatoire d'apporter son moteur et sa batterie, les embarcations étant uniquement équipées de rames et de gilets de sauvetage.

Une **signalétique** a également été implantée à l'**entrée du site** (près des boîtes à clés), exposant le cheminement jusqu'à la mise à l'eau puis au parking, certains utilisateurs ayant pris la mauvaise habitude de se stationner devant la base nautique. Un second panneau, **près de la mise à l'eau**, présente la bathymétrie simplifiée du plan d'eau et les zones de restriction de navigation (particulièrement sur la plage côté Center Parcs) ou zone de vigilance (côté Golf).

N'oubliez pas de nous **retourner vos carnets de captures** afin de mieux gérer l'organisation de la pêche sur le Lac de l'Ailette (Un **QR Code** présent sur le panneau de la mise à l'eau vous permet de déclarer vos captures sans avoir à nous retourner le carnet «papier»).



www.peche-ailette.com

Bienvenue sur le site de réservation du Lac de l'Ailette



Chargée d'études

Léa GARREAU rejoint l'équipe salariée de la Fédération pour un CDD de 12 mois en tant que **chargée d'études**. Outre les activités générales communes à l'ensemble des salariés (suivi scientifique, entretien de milieux, manifestations, etc...), Léa sera notamment chargée de poursuivre le **suivi de l'étude sur la biodiversité piscicole à l'échelle de la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Vesles-et-Caumont**, ainsi que de la **mise place du WebPDPG** (Plan Départemental pour la Protection et la Gestion des ressources piscicoles, qui nécessite d'être actualisée).



Nous te souhaitons la bienvenue en terre axonaise, Léa, et t'intégrerons du mieux possible au sein de l'équipe et de l'ensemble de nos partenaires.

La FNPF engage une nouvelle étude portant sur le poids économique de la pêche représentée par les structures associatives de pêche de loisir (SAPL) en eau douce. Tenant compte d'un certain nombre d'évolutions survenues ces 10 dernières années (émergence de nouvelles tendances et techniques de pêche, modification de certains comportements, etc.), elle a pour objectifs d'établir un chiffrage de l'apport de la pêche de loisir à la création de richesse française, de mesurer le poids économique représenté par les SAPL et d'affirmer le positionnement du réseau associatif pêche en tant qu'acteur incontournable du monde social, économique et environnemental.

Le Cabinet Terre d'Avance a été missionné afin d'accompagner la Fédération Nationale dans cette démarche qui se déroulera au long l'année 2025.

L'évaluation de ce poids économique se fera exclusivement au moyen de 2 questionnaires en ligne (entre fin avril et mi-juillet), considérant notamment les données suivantes :

- **Analyse des données sur les pêcheurs, leurs pratiques et postes de dépenses en 2024 :** dépenses par type et tranche d'âge, techniques et espèces pêchées, lieux de pêche, fréquences des sorties et séjours, etc.

Pour ce faire, un lien vers un questionnaire, accessible à tous les adhérents sera créé, traduit en anglais et diffusé fin avril via le site <https://www.cartedepeche.fr/>.

- **Analyse des masses financières 2024 des SAPL :** données de charges et de recettes, estimation du bénévolat et indicateurs d'impacts.

Nous comptons donc sur votre mobilisation pour relayer largement l'information et la diffusion du sondage auprès des pêcheurs en les encourageant à y répondre.
Plus il y aura de participation, plus nous serons en mesure de faire valoir l'intérêt de la pêche de loisir et la défendre.

L'anguille sous cloche, l'alternative?

Le musée d'Art et d'Histoire Saint-Léger accueille **Anguille et rouget**, chef-d'œuvre d'Édouard Manet, prêté par le musée d'Orsay dans le cadre de son programme 100 œuvres racontent le climat.

A cette occasion, le musée a contacté la Fédération pour mettre en place un partenariat. Nous avons donc accompagné le musée dans la **rédaction du livret de l'exposition** afin d'apporter un éclairage sur l'Anguille européenne, la complexité de son cycle biologique et les menaces qui pèsent sur cette espèce.



La Fédération dispensera par ailleurs des **animations pédagogiques** dans ce cadre et sera présente à l'occasion d'une **table ronde autour de l'anguille** qui se tiendra le **Samedi 17 mai** pour la nuit des musées.

Signalétique AAPPMA

La Fédération a proposé à l'ensemble de ses AAPPMA de participer à l'acquisition d'une **signalétique** commune pour leurs parcours en **eau libre** (rivières et canaux) et en **eau close** (étangs).

Environ la moitié des AAPPMA ont répondu favorablement, et près de **650 panneaux** jalonneront prochainement les **parcours de pêche associatifs** du département, pour présenter aux pêcheurs :

- l'AAPPMA gestionnaire et les limites de son parcours,
- la catégorie piscicole du milieu concerné,
- les jours de pêche autorisés.

Chaque panneau dispose également de QR-Code, permettant au pêcheur d'accéder directement au **règlement intérieur de l'AAPPMA**, à la **cartographie du parcours de pêche** de l'AAPPMA, ainsi qu'à la **cartographie interactive** de l'ensemble des parcours de pêche associatifs axonais.

Une signalétique étang, commune aux AAPPMA, commence également à être installée sur les plans d'eau.

Le règlement intérieur est accessible via un QR-Code, permettant une actualisation plus régulière (et évitant ainsi d'avoir à réimprimer le panneau).



- le nom de la rivière ou du canal où ils officient,
- la domanialité,



Fête de la Pêche 2025

La Fédération participera à la **Fête de la Pêche** aux côtés de l'AAPPMA de Guise le **samedi 24 mai prochain**.

Au programme : Découverte et initiation à différentes techniques de pêche. Les animations sont **gratuites** et **destinées à tout le monde**, et se dérouleront sur l'Oise, derrière le jardin du Familistère (Allée des Peupliers).

N'hésitez pas à venir à notre rencontre pour échanger ou vous initier à une technique (pêche au coup, aux leurres, au feeder...).



Les réservoirs de pêche des salmonidés de Travecy ont de nouveau subis les aléas climatiques hivernaux, et leur accès a été suspendu en début d'année... **Ils sont désormais accessibles depuis début mars**, et plusieurs rempoissonnements ont été effectués : **fin février, fin mars et début avril**.

Selon le nombre de pêcheurs fréquentant les plans d'eau, un dernier rempoissonnement pourrait avoir lieu en mai, avant le déstockage estival, dont la date a été fixée au dimanche 25 mai.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une belle fin de saison de pêche sur les réservoirs Mouche & Leurre de Travecy.

Pour réserver votre option : <https://www.reservoirs-travecy.com/>



JFT02 / Leurres



La seconde manche du **Junior Fishing Tour 02 / Leurres** s'est tenue samedi 12 avril aux **réservoirs de pêche des salmonidés de Travecy**.

Au cours d'une journée ensoleillée et venteuse, les participants se sont mesurés, avec succès, aux truites présentes dans les réservoirs. Au cours d'une manche de 2h30, ce sont 38 Truites Arc-en-ciel (de 32 à 49 cm) et 1 Brochet (51,5 cm) qui ont été capturés et remis à l'eau. Le classement de la seconde manche est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Points Manche 2	Points place	Classement Manche 2	Catégorie
ROGER-LEPREUX Maxime	2940	1	1	Espoirs
TOURNAY Erwann	2470	2	2	
RAUSCHER Benjamin	850	3	3	
VINET Cyprien	Absent			Juniors
ROGER Enaël *	4165	1	1	
MESUREUR Tino	2050	2	2	
PERNAUT Marceau	1685	3	3	
MESUREUR Sacha *	1500	4	4	
DESSAUTE Léon	0	5	5	

Félicitations à **Maxime & Enaël**, tous deux **champions départementaux de l'Aisne** dans leur catégorie (suite au résultat cumulé des manches 1 et 2).

Maxime, Erwann & Benjamin se qualifient pour la finale régionale dans la catégorie «Espoirs», Léon, Tino & Marceau se qualifient pour la finale régionale dans la catégorie «Juniors», Sacha et Enaël n'ayant pas (encore) l'âge requis pour se qualifier.

Retrouvez de plus amples informations sur cette seconde manche et le JFT Leurres (classement des deux manches) sur le site internet de la Fédération ou au lien ci-dessous :

<https://www.peche02.fr/actualite/4121/1504-jft02-leurres.htm>



Classement des Espoirs
Maxime / Erwann / Benjamin



Classement des Juniors
Enaël / Tino / Marceau